

Chambre des Représentants.

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1880-1881.

(9 NOVEMBRE 1880.)

SÉANCE ROYALE.

DISCOURS DU ROI.

MESSEURS,

La Belgique vient de fêter avec éclat l'accomplissement d'une période semi-séculaire de paix et de liberté.

J'ai été profondément ému de l'hommage rendu en cette circonstance à la mémoire du Roi Mon Père, lors de l'inauguration du monument qu'une souscription nationale lui a élevé.

Je remercie le pays, en Mon nom comme au nom de la Reine, de toutes les démonstrations affectueuses dont Nous avons été l'objet dans le cours de cette année. Déjà, pendant la dernière session, vous avez accueilli, par des témoignages qui nous ont vivement touchés, l'annonce du projet d'union de Notre Fille bien-aimée, la Princesse Stéphanie, avec Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Rodolphe, Prince héritier d'Autriche-Hongrie. Cette union, qui doit bientôt s'accomplir, comble tous nos vœux.

La célébration du jubilé national a mis en évidence tout ce qui fait la force et la prospérité du pays, tout ce qui motive son attachement à ses institutions.

D'imposantes solennités ont donné aux représentants de tous les pouvoirs publics l'occasion d'affirmer leur dévouement au pays, leur foi en son avenir, leur reconnaissance pour ceux qui ont fondé et maintenu l'édifice de notre Monarchie nationale et constitutionnelle.

La manifestation de ces sentiments a eu du retentissement au delà de nos

frontières. De toutes les contrées des deux mondes, des témoignages de sympathie aussi vifs qu'unanimes y ont répondu. La Nation les a enregistrés avec une sincère gratitude.

La fête patriotique du 16 août a laissé dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté une impression ineffaçable. Les membres survivants du Congrès, collaborateurs et interprètes de son œuvre, semblaient nous rappeler, par leur présence, la nécessité de maintenir et de faire aimer toujours le pacte fondamental, les libertés qu'il consacre et de respecter les lois édictées conformément à la Constitution, par les organes de la volonté légale du pays.

Le succès de l'Exposition nationale a permis de constater les progrès remarquables réalisés par le peuple belge, depuis 1830, dans toutes les branches de l'agriculture, de l'industrie et des arts décoratifs. Le spectacle de ces objets si divers, produits ou transformés dans les limites de notre territoire, a été, sous bien des rapports, une véritable révélation, en même temps que l'exposition de nos industries d'art, anciennes et modernes, a prouvé de quelles merveilles de goût et d'exécution le développement des aptitudes professionnelles de nos travailleurs peut les rendre capables.

L'exposition historique de l'art belge, de 1830 à 1880, n'a été ni moins instructive ni moins intéressante. Un local digne de servir de palais aux beaux-arts a réuni les principales œuvres de ceux qui ont fait la renommée et de ceux qui font l'espoir de l'école belge moderne.

Des solennités diverses, des cortèges historiques, des réunions scientifiques, économiques ou littéraires ont, tour à tour, évoqué le passé et ses gloires, rappelé les principaux souvenirs de notre histoire plus récente, stimulé l'émulation de nos innombrables sociétés musicales. Nos populations rurales et urbaines, accourues en masse pour prendre part à ces réjouissances et visiter les expositions, ont donné par leur attitude une preuve nouvelle de leur patriotisme et de l'admirable esprit d'ordre dont elles sont douées.

Les administrations publiques et en particulier l'administration des chemins de fer de l'État, appelées à contribuer au succès des fêtes jubilaires, ainsi que les membres des comités d'organisation et d'exécution, ont droit à la gratitude du pays. Tous se sont acquittés avec zèle et intelligence d'une tâche exceptionnellement difficile.

Au sortir de cette éclatante manifestation de notre activité dans toutes les branches de la civilisation, la Belgique ne saurait toutefois s'arrêter ni considérer sa tâche comme remplie. Les peuples étrangers ont fait de grands progrès en même temps que nous et nous provoquent, par cela même, à des luttes pacifiques et pourtant redoutables dans tous les domaines où nous avons réussi à conquérir une place d'honneur.

J'ai la confiance que leur exemple et leur rivalité détermineront la Nation à faire de nouveaux efforts, à accomplir à son tour de nouveaux progrès.

Il est désirable que, dans ce but, on s'applique à élever sans cesse le niveau moral et intellectuel des populations, à étendre leurs connaissances scientifiques et techniques.

Mon Gouvernement ne négligera aucune mesure propre à faire atteindre ce résultat ; il y contribuera en continuant à fortifier et à développer, conformément à nos principes constitutionnels, l'enseignement public à tous les degrés.

Par suite de la nouvelle situation que plusieurs États de l'Europe orientale se sont acquise, J'ai noué avec eux des relations diplomatiques qui ont déjà abouti à la signature d'arrangements commerciaux et autres dont il y a lieu de se féliciter.

Mon Gouvernement continue à recevoir de toutes les Puissances des marques d'amitié et de sympathique intérêt.

Des causes qui vous sont connues ont amené la rupture de nos relations avec le Vatican.

Une amélioration dans les conditions générales de l'agriculture et de l'industrie a coïncidé avec la célébration du jubilé national. Le rendement moyen des récoltes est très supérieur à ce qu'il a été depuis plusieurs années, et, sans que l'on puisse considérer la crise industrielle comme terminée, le travail a repris de l'accroissement dans la plupart de nos usines.

Dans le but de seconder les efforts de l'initiative privée, le Gouvernement s'attachera à élargir le cercle de nos relations et de nos informations commerciales. Il se propose d'étendre l'action de nos agents du service extérieur par la création successive de nouveaux postes consulaires rétribués et par la fondation d'institutions utiles qui, à l'instar du Musée commercial, renseigneront les fabricants sur les ressources des marchés étrangers.

La garde civique et l'armée qui ont rempli, pendant toute la durée des fêtes, un rôle correspondant à la place importante qu'elles occupent dans l'ensemble de nos institutions, continuent à répondre, par leur patriotisme et leur discipline, aux justes espérances du pays.

La situation du Trésor s'est améliorée. Les mesures financières que les Chambres ont votées ont eu le résultat que mon Gouvernement en attendait lorsqu'il les a proposées.

Il est dès à présent certain que le déficit prévu pour 1879 est réduit dans une large mesure et l'accroissement des recettes donne le droit d'espérer que le budget de 1880 sera clôturé en équilibre.

L'emploi de l'augmentation de revenus à sa destination normale a permis de poursuivre activement l'exécution de grands travaux publics destinés à accroître nos moyens de production et de donner une vive impulsion au développement de l'enseignement public.

En même temps qu'elles se préoccupent de la situation morale et matérielle du pays, les Chambres tiendront sans doute à achever l'œuvre de la revision des Codes prescrite par la Constitution.

Les travaux relatifs au Code de commerce, aux Codes de procédure civile et de procédure pénale sont déjà avancés, et mon Gouvernement a fait commencer une étude préliminaire de la revision du Code civil.

Des projets de lois sur la pêche fluviale et le Code rural sont soumis aux délibérations des Chambres.

Dès le début de la session de 1878, mon Gouvernement vous a fait connaître ses vues et ses projets pour la direction des affaires publiques.

Le programme tracé il y a deux ans est loin d'être épuisé. Mon Gouvernement se propose d'en poursuivre l'accomplissement avec, autant de fermeté que de modération et il réclame à cet effet votre loyal et patriotique concours.

